

INDICATIONS REGLEMENTAIRES

Secteur A :



Secteur où les constructions ne sont pas autorisées; à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Secteur B :



Secteur où les constructions sont autorisées.

Commune de SARPOURENXX

Document graphique

Approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du
Approuvé par arrêté préfectoral N° en date du

ECH. 1/5000

décembre 2009



Agence Publique de Gestion Locale - Service d'Urbanisme Intercommunal
MAISON DES COMMUNES - Rues Renoi et Courneault - BP 609-64006 PAU CEDEX
Téléphone 05.59.90.16.28 - Télécopie 05.59.94.59.47 - sui@agpl-64.fr

